



## LE TEMPS DE TRAVAIL À LA CROISÉE DES CHEMINS



Par Pietro Tosi,  
CIEP-MOC Bruxelles

« Le projet de loi Peeters veut flexibiliser le temps de travail. Les syndicats et leurs affiliés ont réagi avec force pour défendre ce qui compte pour eux : leurs activités familiales, amicales, culturelles, sportives, sociales, environnementales, militantes... Puisque l'attaque est la meilleure des défenses, il est urgent d'exiger une réduction du temps de travail afin d'augmenter la part de vie libre et autonome, essentielle à la construction d'un avenir solidaire et écologiquement résilient. »

*Alain Adriaens, Mouvement politique des objecteurs de croissance*

« En France, la loi des 35 heures a donné lieu à huit formules, selon Pierre Larrourou. Explorons donc des pistes de scénario de partage du temps de travail, avec les travailleurs d'entreprises de différents secteurs, sur base d'une photographie du réel. Et le réel d'une entreprise, ce n'est pas uniquement comment la boîte tourne au quotidien. C'est aussi ce qu'elle gagne, comment elle le répartit, combien d'emplois ont été perdus ou créés ces dernières années et ce qu'elle pourrait mettre dans une RCTT, etc. Discuter de ça entre travailleurs, c'est donner aussi du poids à la démocratie économique. Raison de plus. »

*Christine Steinbach  
Équipes populaires*

**« Le but du travail  
c'est de gagner du temps libre. »**

ARISTOTE

La question du temps est au carrefour de plusieurs questions cruciales pour notre avenir: la réduction des inégalités, la création d'emploi, la réduction du chômage, et la relation entre travail et productivité d'un point de vue économique, mais aussi l'amélioration de la qualité du travail, de la qualité de vie et la place du travail dans les parcours de vie d'un point de vue sociétal.

Depuis la crise de 2008, dans un contexte de profonde stagnation économique, de chômage élevé et vu l'augmentation de la productivité, la réduction collective du temps de travail (RCTT) peut réapparaître aux mouvements sociaux, aux syndicats et à la gauche comme une revendication mobilisatrice pour sortir de la crise.

Partant de ce constat, les acteurs et les courants qui participent au débat ont des analyses et points de vue assez différents. Le but de cet article sera de montrer la grande diversité des théories et des conceptions de la RCTT présentes dans ce débat et les nuances importantes sur les revendications qui en découlent.

### La RCTT: un peu d'histoire

La réduction du temps de travail a souvent été le moteur des luttes du mouvement ouvrier. Le début du XX<sup>ème</sup> siècle voit apparaître, suite aux différents vagues de luttes ouvrières, les premières mesures légales de la limitation de la durée de travail. Ainsi, en 60 ans, de 1950 à 2010, la durée annuelle moyenne du travail en Belgique est passée de plus de 2000h à moins de 1550h<sup>1</sup>. On peut distinguer trois différentes périodes historiques.

Jusqu'au début des années septante, la réduction du temps de travail était liée à l'augmen-

tation de la productivité et au développement technique. Le rapport de forces du mouvement ouvrier lui permettait de redistribuer les gains de productivité via les négociations collectives.

A partir du choc pétrolier de 1973, la tendance à la réduction du temps de travail continue, mais la logique qui la sous-tend commence à changer. La diminution est due non seulement aux gains de productivité mais aussi à un politique consciente de réduction des heures supplémentaires dans le secteur industriel face à la crise du modèle fordiste et à la montée du chômage de masse.

Depuis 1985, cette tendance a changé de nature. Il ne s'agit plus d'une réduction collective (la moyenne des heures des temps plein reste fixe à 40h), mais d'une explosion du travail à temps partiel (surtout pour les femmes) et en général du travail précaire, intérimaire, etc.

### Vision néolibérale du partage du temps de travail

Une rupture décisive advient dans les années 80'. Le discours néolibéral dicte des mesures de destruction du droit de travail, de flexibilisation du marché de l'emploi et d'augmentation de la compétitivité des entreprises. Le monde du travail doit être organisé à l'image du marché et le travailleur doit être à la merci de son entreprise. La loi Peeters en est un exemple éclairant : augmenter le temps de travail pour celles/ceux qui ont un déjà un contrat et généraliser au maximum le contrat intérimaire, ce qui réduit le temps de travail mais réduit aussi le salaire. L'exemple de l'Allemagne est important: entre 1994 et 2014 le pays a créé 4 millions d'emplois supplémentaires, sans augmentation de la masse globale d'heures travaillées. Malgré l'évolution de la productivité dans cette période, ses fruits ne sont plus redistribués en faveur du travail, et la précarité explose. Ce sont donc de nouveaux modes de partage de

<sup>1</sup> "Les inégalités dans le temps de travail", G. Valenduc, note de la FTU n°2010-2011, octobre 2010.



temps de travail, individualisés, inégaux, qui s'opèrent. Le but est surtout de diminuer le coût du travail et la protection sociale. La compétitivité est la boussole du marché de l'emploi.

## Le cas français

En 1997, la France s'est engagée dans une réduction de la durée du travail (RCTT) de 39 heures par semaine à 35 heures avec la loi Aubry I et II. Cette initiative inspire d'autres pays européens comme la Belgique, la Suède ou encore certaines régions espagnoles. Les lois des 35h furent conçues pour augmenter la compétitivité des entreprises via une réduction substantielle des cotisations patronales, un gel ou un ralentissement des salaires et plus de flexibilité des horaires de travail. La réforme a certes mené à la création de 350.000 emplois, mais malheureusement la majorité était des temps partiels et des contrats précaires.

## RCTT pragmatique ou transitoire

Dans le débat sur la RCTT, on rencontre une approche pragmatique et une approche transitoire.

L'approche pragmatique considère la RCTT comme la meilleure manière de lutter contre le chômage de masse. La RCTT permet aussi une amélioration de la qualité du travail en réduisant les inégalités sociales. Ce type d'approche se réfère aux recettes keynésiennes soutenues par toutes une série d'auteurs comme Larrourou et Meda. Dans leur livre « Einstein avait raison, il faut réduire le temps de travail », ils défendent la RCTT comme seul remède possible dans un contexte économique qui ne peut plus miser sur la croissance. Ils défendent une semaine de 4 jours et 32h/semaine. Ce type de RCTT est conçue dans le cadre de l'économie de marché actuelle et il prévoit un financement au niveau de l'entreprise par la réduction des cotisations patronales. Le but est de réduire le coût du travail, en maintenant l'embauche compensatoire, mais en bloquant les salaires et en supprimant une série d'« avantages ». Il s'agit d'une approche « win-win » entre travailleurs et entreprises.

L'approche transitoire prône quant à elle une RCTT qui conduit à remettre en cause les fondements du modèle actuel de production en renversant la relation entre capital et travail. Selon divers auteurs comme Mateo Alaluf ou Michel Husson, la réduction du temps de travail sans sortir de la logique capitaliste produit une intensification des rythmes de travail. Il n'y a donc pas moyen de réduire l'horaire de travail sans toucher aux dividendes des entreprises et rééquilibrer la balance en faveur du travail. La création d'emplois par la réduction du temps de travail, sans perte de salaire, augmente évidemment la masse salariale, mais est compensée par une baisse des dividendes. La condition de réussite essentielle est le contrôle des salarié.e.s sur la mise en œuvre de la mesure. Ce contrôle doit porter sur deux points : le premier est la réalité des créations d'emplois, le second sur les modalités concrètes de la RCTT. Ce sont les travailleur.se.s qui décident alors collectivement de la meilleure manière de combiner les formes possibles de réduction du temps de travail selon leurs besoins.

## Conclusion

La contradiction entre le temps de travail et la qualité de vie est une réalité pour de plus en plus de travailleur.se.s ! D'une part, de plus en plus d'entre eux/elles ont augmenté leur temps de travail et leur productivité, dans des conditions où il devient impossible de concilier vie professionnelle et vie privée. D'autre part, un grand nombre de travailleur.se.s sans-emploi restent en attente d'une opportunité et un grand nombre de jeunes sont bloqué.e.s à l'entrée du marché du travail. Face à ces constats et au vu de la pluralité d'options sur la table, la RCTT reste une revendication fondamentale pour les syndicats et mouvements sociaux dans leurs combats pour un autre modèle de développement.

« Il importe de repolitiser le débat sur le temps aujourd'hui enfermé dans la sphère de la productivité, du flux tendu et dopé par les technologies. Pour IEB, la réduction du temps de travail signifierait l'alliance entre le social et l'environnemental par la combinaison du travail humain et des ressources. Ce temps récupéré serait réinvesti dans le potentiel délibératif citoyen en veillant prioritairement à ne pas produire de l'exclusion. Il ne s'agit pas de penser une réduction minimale des heures de travail s'accompagnant d'une plus grande flexibilité ou d'une réduction de salaire mais de reconsidérer profondément notre modèle économique et de cheviller cette transformation à la démocratie qui comme l'éducation a besoin de temps. De là pourrait naître un syndicalisme urbain, des assemblées « habitants-travailleurs-usagers » pensant collectivement la valeur d'usage des territoires et des productions plutôt que leur valeur marchande. »

Claire Scohier, IEB

